



DECISION N° 2023 - 957

Convention de mise à disposition gratuite entre la Ville de Perpignan et l'association des retraités Job-Bolloré-Républic Technologie Perpignan pour l'occupation de la salle 1.1 de la Maison des Associations de Saint Matthieu 25 rue de la Lanterne

Direction Mairies de Quartier et GRU
Mairie Quartier CENTRE HISTORIQUE

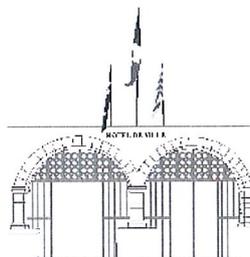
Le Maire,

- Vu l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,
- Vu les articles L. 2122-23 et L. 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 Juillet 2020 donnant délégation au Maire pour les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté du Maire en date du 16 Juillet 2020 portant subdélégation de signature à Madame Isabelle BERTRAN, Adjoint au Maire quartier Centre,
- Considérant que l'Association des Retraités Job-Bolloré-Républic Technologies Perpignan, représentée par Monsieur Jean-Marie ARTOZOUL, a sollicité la mise à disposition de la salle 1-1 de la Maison des associations Saint-Matthieu, 25 rue de la Lanterne,

DECIDE

ARTICLE 1 : La Ville de PERPIGNAN met à disposition de l'Association des Retraités Job-Bolloré-Républic Technologies Perpignan, la salle 1-1 de la Maison des associations Saint-Matthieu, 25 rue de la Lanterne, pour des animations ponctuelles entre les membres de l'association.

ARTICLE 2 : Cette convention est conclue pour la période du 01/09/2023 au 31/08/2024 en fonction d'un planning d'occupation arrêté par la mairie de quartier Centre.



ARTICLE 3 : La convention est consentie à titre gratuit. Les abonnements et consommations électricité et eau sont à la charge de la Ville.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services sera chargé de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **01 SEP. 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369-20230901-177284-AU-1-1

Accusé reçu le : **01 SEP. 2023**

Affiché le : **01 SEP. 2023**

Mme Isabelle BERTRAN,

Pour le Maire
Par subdélégation
L'Adjoint

